

# ***Parlons Vélo ! Municipales 2020***

## **Questionnaire pour Châlette-sur-Loing**

### **Introduction**

Nous vous proposons ici plusieurs leviers sur lesquels vous pouvez agir pour rendre votre commune cyclable et accueillante pour les piétons et les cyclistes et répondre à cette demande des habitants.

### **Adopter (ou renouveler) un plan vélo local ambitieux, financé et concerté, dès le début du mandat**

#### **Action n°1 :**

Adopter un plan vélo ambitieux, financé et concerté en début de mandat qui inclut un réseau cyclable communal, doté d'un comité vélo et d'une charte de qualité des aménagements cyclables.

#### **Action n°2 :**

Désigner un ou une responsable (madame ou monsieur vélo) et mettre en place un comité vélo régulier se réunissant au minimum 2 fois par an.

#### **Action n°3 :**

Former l'ensemble des technicien·ne·s en lien avec le vélo aux spécificités de ce mode de déplacement.

### **Développer un réseau cyclable cohérent**

#### **Action n°4 :**

Créer un réseau express vélo tel qu'il est précisé dans le manifeste.

#### **Action n°5 :**

Créer des pistes cyclables larges, continues et sécurisées, c'est-à-dire séparées physiquement des piétons et des voitures sur les axes à forte circulation suivants : rue Nelson Mandela, rue Roger Salengro, Boulevard Kennedy

#### **Action n°6 :**

Mettre en place des itinéraires cyclables jalonnés pour relier et rejoindre les pôles d'attractivité : Châlette bourg, Vesine, Hutchinson, Le lancy...

#### **Action n°7 :**

Créer des connexions entre le réseau cyclable local et celui des communes voisines la Gare SNCF, Montargis centre, La forêt de Paucourt, Pannes... Notamment à travers la reconversion d'anciennes voies ferrées désaffectées.

#### **Action n°8 :**

Mettre le vélo au cœur du réaménagement du bourg.

#### **Action n°9 :**

Réduire les coupures urbaines, en s'appuyant sur le plan vélo du gouvernement et son fonds mobilités actives « Continuités cyclables », doté d'un budget de 50 millions d'euros en 2019. Notamment en créant une liaison piétons et cycles du Lycée en forêt au bourg de Châlette sur Loing ou encore en créant une liaison en site propre de la place du pâtis au bourg de Châlette sur Loing.

#### **Action n°10 :**

Maintenir le réseau cyclable avec un soin prioritaire : nettoyage régulier des feuilles et débris (verre...), remplacement des panneaux de signalisation endommagés, entretien régulier de la

peinture... Proposer des itinéraires de déviation sécurisés en cas de travaux sur le réseau cyclable.

## **Construire une ville agréable à vivre pour toutes et tous**

### **Action n°11 :**

Repenser le plan de circulation pour supprimer le trafic de transit dans les quartiers résidentiels et le concentrer sur les grands axes. Exemple : rue Lazare Carnot, rue Kléber...

### **Action n°12 :**

Pour lutter contre les accidents imputables au phénomène des angles morts, interdire - dès que la législation le permettra - les poids lourds non équipés de radars avancés de détection de cyclistes et piétons.

### **Action n°13 :**

Repenser le plan de circulation en réfléchissant à la place de la voiture dans la ville. Repenser le plan de circulation permet d'augmenter au maximum le linéaire de rues apaisées. Ce processus de hiérarchisation du réseau viaire a pour objectif, à terme, de ne conserver du transit motorisé que sur des axes susceptibles d'accueillir des pistes cyclables de qualité.

### **Action n°14 :**

Réaménager les avenues qui sont à 2x2 voies en 2x1 voies, en redistribuant l'espace au profit des transports en commun, des piétons et des vélos. Exemple : la rue Nelson Mandela, l'Avenue Jean Jaurès, la rue du 23 août 1944...

### **Action n°15 :**

Généraliser la vitesse de circulation à 30 km/h en modifiant l'aménagement des rues pour rendre cette limitation effective (réduction de la largeur de la chaussée, chicanes, ralentisseurs) et développer des zones de rencontre là où le trafic est très limité. Exemple : quartier du Lancy, Vésines, rue fernand boutet, place Marcel Quetin...

### **Action n°16 :**

Créer des zones à très faible circulation dans certaines rues (sens unique, mise en cul de sac) pour empêcher la circulation de transit à travers les quartiers résidentiels ou devant les écoles. mise en sens unique des rue Kléber, gambetta, Marceau, Lazare Carnot, des rues adjacentes à l'école Albert Thierry et à la rue de la collerette...

### **Action n°17 :**

Généraliser les double-sens cyclables, les sas vélo et les cédez-le-passage cycliste aux feux.

### **Action n°18 :**

Restreindre ou supprimer la circulation devant les écoles aux heures d'entrée et de sortie des classes.

### **Action n°19 :**

Mener une réflexion sur la place du stationnement.

### **Action n°20 :**

Rendre payant le stationnement en surface pour les voitures et les deux-roues motorisés pour donner un avantage comparatif aux autres modes de déplacement.

## **Actionner tous les leviers nécessaires au développement du vélo**

### **Action n°21 :**

Implanter des arceaux vélos normatifs (proscrire les "arrache roue") dans toute la commune pour pouvoir accrocher son vélo facilement, notamment près des commerces.

### **Action n°22 :**

Installer des stationnements fermés type vélobox ou espace vélo sécurisé dans des parcs concédés, des locaux ou des garages en rez-de-chaussée pour le stationnement résidentiel et à proximité des pôles d'activité.

**Action n°23 :**

Créer des locaux vélos/trottinettes dans les écoles et les équipements publics.

**Action n°24 :**

Anticiper l'interdiction du stationnement motorisé à moins de 5 mètres des passages piétons en 2026, en transformant au plus tôt ces places en stationnement vélo.

**Action n°25 :**

Intégrer dans le PLU l'obligation de locaux vélos fonctionnels dans les immeubles d'habitation et tertiaires, les ERP, et subventionner la création de locaux vélos dans les copropriétés et dans l'habitat social.

**Action n°26 :**

Créer une aide à l'achat d'un vélo pour les particuliers et pour les entrepreneurs locaux (achat de remorque, vélo-cargo, triporteur, VAE, vélos pliants).

**Action n°27 :**

Soutenir les associations de services vélo (vélo-écoles, ateliers de réparation) et mettre des locaux à disposition de ces associations.

## **Promouvoir une culture vélo**

**Action n°28 :**

Favoriser le déploiement du programme national "savoir rouler à vélo" dans les écoles primaires, en équipant les écoles de stationnement vélo grâce au programme Alvéole. Le stationnement sera ainsi pris en charge à 60% et la sensibilisation à 100%.

**Action n°29 :**

Aider les établissements scolaires à s'équiper en vélos pour l'apprentissage à l'école.

**Action n°30 :**

Créer des pistes cyclables d'apprentissage ouvertes à toutes et tous pour permettre l'apprentissage du vélo.

**Action n°31 :**

Donner l'exemple : en tant que maire et élu.e-s, effectuer un maximum de déplacements à vélo.

**Action n°32 :**

Équiper les services municipaux de vélos-cargo pour réaliser une partie des livraisons municipales à vélo (repas à domicile, approvisionnement des écoles, entretien des espaces verts, police municipale).

**Action n°33 :**

Proposer le forfait mobilité durable (anciennement IKV : indemnité kilométrique vélo) aux agents municipaux.

**Action n°34 :**

Mettre en place des pédibus et vélobus pour emmener les enfants à l'école.

**Action n°35 :**

Créer une "fête du vélo".

**Action n°36 :**

Réprimer systématiquement le stationnement illicite sur trottoir et/ou aménagement cyclable.

**Action n°37 :**

Lancer un plan de communication orienté sur le respect mutuel des usagers, sur les nouvelles dispositions du code de la route spécifiques au vélo (double sens cyclable, tourne à droite, sas vélo) et battre en brèche les idées reçues.